

ACFAV

● DÉSIGNATION

Association Pour la Condition Féminine et Aide aux Victimes

● PRÉSENTATION DU SERVICE

L'ACFAV a deux services :

- ▶ Le Point Info Famille (PIF) a été créé en 2004
- ▶ L'Aide aux Victimes créé en Juin 2006

● COORDONNÉES

ACFAV siège

119 Route Nationale Mtsapéré, quartier Balamanga, 97600 Mamoudzou

Tél. : 02.69.61.29.49 / 06.39.69.53.71

Téléphone spécifique Aide Aux Victimes : 06.39.69.65.98 / N° Vert : 55.55

Fax : 02.69.61.28.59

E-mails : pointinfofamille@wanadoo.fr / contact@acfav-mayotte.fr

Site : acfav-mayotte.fr

Ouverture au public :

Permanence au siège

Du Lundi au Jeudi : 7h/12h- 13h/16h

Les vendredis : sur rendez-vous

Permanences décentralisées :

- ▶ Unité d'Action Sociale du Centre à Chiconi : Lundi 8h/12h et 13h/16h
- ▶ Ancienne Mairie de Pamandzi : Mercredi 8h/12h et 13h/16h
- ▶ Unité d'Action Sociale du Nord à Dzoumogné : Vendredi 8h/12h
- ▶ Maternité de Mramadoudou : Jeudi 8h/12h et 13h/16h
- ▶ Tribunal de Première Instance : Lors des audiences correctionnelles

● PUBLIC VISÉ

Tout public, hommes et femmes

● PRESTATIONS

PIF

Accueillir, Ecouter, Informer, Orienter et accompagner les familles dans les démarches de la vie quotidienne.

Aide Aux Victimes

- ▶ Accueillir, informer et accompagner les victimes d'infractions pénales dans les démarches visant à la reconnaissance de leurs droits (dépôt de plainte, constitution de partie civile, recouvrement des dommages-intérêts.)
- ▶ Suivi psychologique

